Projet « maraîchers urbains »

Janvier 2008

Promouvoir un espace urbain durable et le dynamisme de la vie communale :

Développer le maraîchage Bio dans l'agglomération

Projet élaboré en concertation avec le Syndicat des Maraîchers en Agriculture Bio et Durable (SMABD) et des membres d'Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)

Coordinateur du projet : Erwann Riou
Tél : 02.31.83.64.51 / 06.86.43.05.89

Objet :

Nous constatons une demande grandissante en produits maraîchers Bio dans l'agglomération caennaise au travers du développement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) *. L'augmentation de l'offre de produits Bio dans la restauration collective va encore accroître cette demande dans les années à venir.
Actuellement, nous constatons déjà un important déficit au niveau de l'offre.
Compte tenu des caractéristiques technico-économiques des exploitations* qui mettent en œuvre cette production et de la nécessité de réfléchir le développement de l'agglomération sur un mode durable, nous proposons un investissement particulier de Caen la Mer pour intégrer dans son développement l'implantation d'exploitations maraîchères Bio.

* cf. la fiche « repère » en page 4

Sommaire

↳ Page 2 : Note sur le contexte :

- Un essor marquant de la demande de produits frais et bio
- Une offre en légumes bio à développer
- Territoire urbain, agriculture et dynamisme de la vie locale

↳ Page 3 : Le projet « Maraîchers urbains »

- Une expérimentation active porteuse d'une dynamique
- Création d'un groupe de travail pour le soutien de la demande et le développement d'un offre spécialisée
- Mise en place d'actions pour le développement de la production dans l'agglo. caennaise

↳ Page 4 : Fiche info « Quelques repères »

- Les « Amap » : Qu'est ce que c'est ?
- Caractéristiques d'une exploitation maraîchère Bio spécialisée dans la livraison des Amap

Note sur le contexte

Un essor marquant de la demande de produits frais et Bio

Ces dernières années, il a été noté, dans la population un regain d'intérêt pour une alimentation plus saine et plus identifiée. On constate, par exemple, un retour de la pratique de la cuisine le week-end dans les familles. Cette évolution va avec une recherche accrue de produits de qualité. Parmi l'offre de tels produits, les marchés de fin de semaine sont une source d'approvisionnement plébiscitée. Parallèlement, le système des Amap ne cesse de se développer. Cet engouement, à la fois pour des produits de qualité et pour un commerce plus direct avec les producteurs a favorisé, le développement d'exploitations agricoles affranchies de la grande distribution, notamment en maraîchage Bio

Une offre en légumes Bio à développer

Ces créations d'exploitation ne suffisent pas à fournir la demande des AMAP. Dans l'agglomération caennaise et le pays de Caen, on constate un manque certain de légumes Bio en circuit court de commercialisation .
Afin d'aider à développer cette agriculture de proximité, le Syndicat des Maraîchers en Agriculture Bio et Durable travaillant sur ce créneau (SMABD) œuvre pour le recueil de références et la modélisation de ces systèmes d'exploitation .
Le créneau du développement grandissant de paniers maraîchers bio par le biais des Amap n'est pas le seul élément à mettre en perspective. Dans les années à venir, il est indispensable de prévoir le développement d'une production adaptée à la restauration collective si l'on considère les objectifs ambitieux édictés par le Grenelle de l'environnement pour l'augmentation de la consommation de produits bio dans la restauration scolaire.

Territoire urbain, agriculture et dynamisme de la vie locale

Les élus des grandes agglomérations ont la charge d'entretenir un difficile équilibre : il leur faut concilier les besoins de leur commune en emplois, en logements et en infrastructures diverses, avec une logique de développement durable.
Depuis toujours, les territoires agricoles alimentent l'extension urbaine. Cette concurrence ne va pas cesser et, s'il faut adapter sans doute le type d'habitat que l'on propose afin de sauvegarder l'agriculture, on peut également réfléchir au développement d'une agriculture de qualité qui serait intégrable aux projets urbains.
Dans un contexte global de dérèglement des régimes alimentaires, le mouvement social des Amap est aussi l'expression de la volonté de la population de se réapproprier une alimentation saine et de qualité,.
Ce mouvement a permis le développement d'exploitations agricoles viables, relativement peu gourmandes en foncier et qui, par leurs caractéristiques, pourraient s'intégrer plus facilement dans une logique durable du développement urbain.
D'autre part, le type de relations unissant des consommateurs d'une même commune et des agriculteurs au sein d'une Amap, en favorisant grandement le dynamisme de la vie locale, est un atout du tissu social.
Réfléchir le rapprochement d'une production spécialisée de ses consommateurs comporterait de nombreux avantages : *intégration de projets agricoles dans l'agglomération, aménagement du territoire, développement durable, dynamisation de la vie locale*.

Partant de ce constat, nous proposons de réfléchir à un projet conciliant :

- **la réponse d'une demande de la population en terme de consommation de produits maraîchers Bio, de lien social et de dynamisme de la vie locale.**
- **la nécessité environnementale de prévoir le développement de cette offre en proximité du lieu de commercialisation/consommation,**
- **le développement urbain sur un mode durable de l'Agglomération et du Pays caennais,**
- **l'incitation de la population à ce qu'elle réintroduise ou augmente la part de fruits et légumes frais dans son régime alimentaire.**

Le projet « maraîchers urbains »

Dans le cadre d'un projet de développement durable, peut-on, en s'appuyant sur la demande de légumes bio dans l'agglomération caennaise, favoriser l'intégration d'exploitations maraîchères dans cette même agglomération ?

➢ Une expérimentation active porteuse d'une dynamique

Cette interrogation touche de nombreux aspects : la durabilité de la demande, la perception des élus de l'agglomération pour un tel projet ou encore la compatibilité technique de l'activité maraîchère avec l'agglomération. Pour répondre convenablement à ces questions et, finalement, donner à l'agglomération de Caen l'opportunité d'intégrer dans son développement une agriculture correspondant à un véritable besoin de proximité, nous proposons à Caen la Mer de créer une mission *(co-financements : Etat, Région, Europe)* permettant l'animation de groupes de travail et la mise en place d'actions pour : l'analyse et le soutien de la demande ainsi que l'analyse et le développement de la production.

➢ Création d'un groupe de travail :

Le <u>développement des AMAP</u> est un phénomène en pleine expansion. De ce point de vue, il convient de prendre en considération les éléments d'analyse locaux par exemple l'étude de M. Ripoll (UFR de géographie - Université de Caen) en cours de réalisation.

> ↳**Conforter la demande des AMAP : favoriser l'organisation de la communication avec les acteurs s'étant déjà emparés du sujet (partenaires potentiels: Ardes, GAB 14/GRAB , ...).**

En ce qui concerne la <u>restauration collective</u>, dans la perspective du développement d'une offre nécessaire pour ce créneau, il convient d'étudier un modèle d'unité de production en légumes bio, à dimension supérieure et à l'offre plus spécialisée, ce modèle reste à inventer.

> ↳ **Anticiper une offre spécialisée : l'analyse et la modélisation des exploitations maraîchères bio émergentes permettra d'aborder cette question et d'élaborer in fine un projet de production adapté à ce créneau de la restauration collective.** *(partenaires potentiels : Chambre d'agriculture, Interbio, SMABD)*

➢ Mise en place d'actions pour le développement de l'offre dans l'Agglo. de Caen

Le développement significatif d'exploitations en Agriculture Bio et Durable spécialisées dans les circuits courts de commercialisation est une réalité. Mais les installations sur ces types de système ne suffisent pas à combler la demande. On observe bien la création d'Amap dans l'agglomération caennaise mais on n'y constate pas l'installation de maraîchers Bio. La question majeure est celle du foncier agricole dans l'agglomération mais des travaux doivent aussi être menés pour développer le recrutement et la formation pour garantir une correspondance projet/candidat.

<u>Foncier agricole</u> : mener auprès des élus une information sur les caractéristiques du maraîchage Bio, et proposer un travail sur la définition de zones agricoles protégées pour ce type de production

Chaque commune au sein de Caen la mer a sa spécificité, ses projets, sa sensibilité. Il convient de le respecter.
Le développement économique pour l'emploi, la crise du logement, le besoin d'infrastructures diverses provoquent une pression sur le foncier particulièrement importante. Il est indispensable de prendre en compte la situation particulière de chaque commune de l'agglomération si l'on veut parvenir à dégager des espaces pour le maraîchage. De tels projets doivent être étudiés au cas par cas, afin d'assurer l'intégration et l'assimilation d'une exploitation maraîchère mais aussi, le projet d'un candidat(e) à l'installation.

> ↳ **systématiser l'approche des communes de Caen la Mer pour évaluer les marges de manœuvre en terme de foncier, mais aussi pour démontrer la pertinence, la faisabilité et la compatibilité de telles exploitations dans le développement urbain.**
> **Un intégration de la réflexion dans le cadre du SCOT du Pays de Caen s'avéra également indispensable.**

<u>Candidats et institutions agricoles</u> : Les candidats à l'installation existent sur ce type de structure, mais ces installations, souvent hors cadre familial et atypiques, sont mal connues des institutions agricoles .

> ↳ **Recenser les candidats afin d'assurer la concordance entre projets et candidats. Le nombre de candidats potentiels peut être renforcé en menant un travail de sensibilisation dans l'enseignement agricole.** *(partenaires : organismes de formation et d'enseignement agricole, Conseil régional, Adasea …)*

Fiche info : quelques repères ...

↳ Les « Amap » : qu'est ce que c'est ?

Les Amap ou Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne regroupent des consommateurs et paysans. Les uns et les autres sont liés par un contrat. Les consommateurs s'abonnent à la production des paysans, c'est à dire qu'ils pré-achétent la production sous forme d'un abonnement souvent trimestriel. En échange, les paysans garantissent une agriculture Bio ou durable. (produits frais de qualité)
L'association gère les abonnements et la rétribution des paysans. Le type de produits le plus souvent présent dans les AMAP sont les produits maraîchers. Les consommateurs s'engagent donc à l'achat d'un panier maraîcher (légumes et fruits de saison) par semaine. D'autres produits agricoles se greffent souvent sur ce panier maraîcher (miel, œufs, fromages, cidre, jus de pomme, etc.).
Différents moyens de livraison sont utilisés. En milieu rural, un rendez-vous hebdomadaire est souvent organisé dans une ferme, les consommateurs membres de l'Amap viennent y chercher leurs paniers.
En milieu urbain, les paysans livrent les paniers dans le local de l'association ou chez l'un des membres de l'AMAP. Il arrive également que la livraison des paniers s'organise sur un lieu de travail ou encore dans le cadre du petit marché de la commune.
Si le lien commercial direct producteur/consommateur est l'épine dorsale de l'Amap, les relations humaines sont également très importantes. Des rencontres sur les exploitations sont organisées afin de renforcer les liens et pour mieux comprendre les attentes des uns et des autres. De nombreuses Amap organisent une fête annuelle.
Le Conseil d'administration de l'AMAP, où producteurs et consommateurs ont des représentant, est le lieu de décision et de gestion de l'association. Chaque Amap a son organisation et son règlement propre, il en résulte une grande diversité du type d'organisation, du plus simple au plus élaboré.
Dans le Calvados, un quinzaine d'Amap sont dénombrées, comptant d'une vingtaine à presque une centaine de foyers adhérents. Plus de 500 foyers sont ainsi investis dans ce type d'organisation.

↳ Caractéristiques d'une exploitation maraîchère Bio spécialisée dans la livraison des AMAP

Une surface de production maraîchère de 2.5 ha (dont 1000 m² de cultures sous serres non-chauffées) peut faire vivre un paysan.
La commercialisation de 75 paniers par semaine à 8 € en moyenne permet de dégager le produit nécessaire à l'exploitant pour dégager un revenu viable.

Données économiques :

Produit : 75 X 8 X 50 = 30 000 € *(50 semaines pour respecter 2 semaines de congés)*
Charges opérationnelles: 4500 € (dont 5000 € de semences et plants, 800 € engrais et amendements organiques et 200 € fournitures diverses)
Marge brute : 24000 €
Charges de structure (dont fermage, entretien bâtiments, fuel, eau, charges sociales...) : 6000 €
Excédent brut d'exploitation : 19500 €
Remboursement d'emprunts : 5000 € *(sur une base d'investissements d'occasion)*
Revenu : 14500 €

Points forts : Pas d'utilisation d'intrants (agriculture bio), faibles besoins en force mécanique et donc en énergies fossiles, pas de production de déchets (ex : effluents d'élevage) lié à l'activité.